

GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES CUBES VITAUX

PROPOSITION DE LOI DU GROUPE LFI-NUPES
RAPPORTEUR : GABRIEL AMARD



EDITO

PAR GABRIEL AMARD DÉPUTÉ DU RHÔNE LFI-NUPES

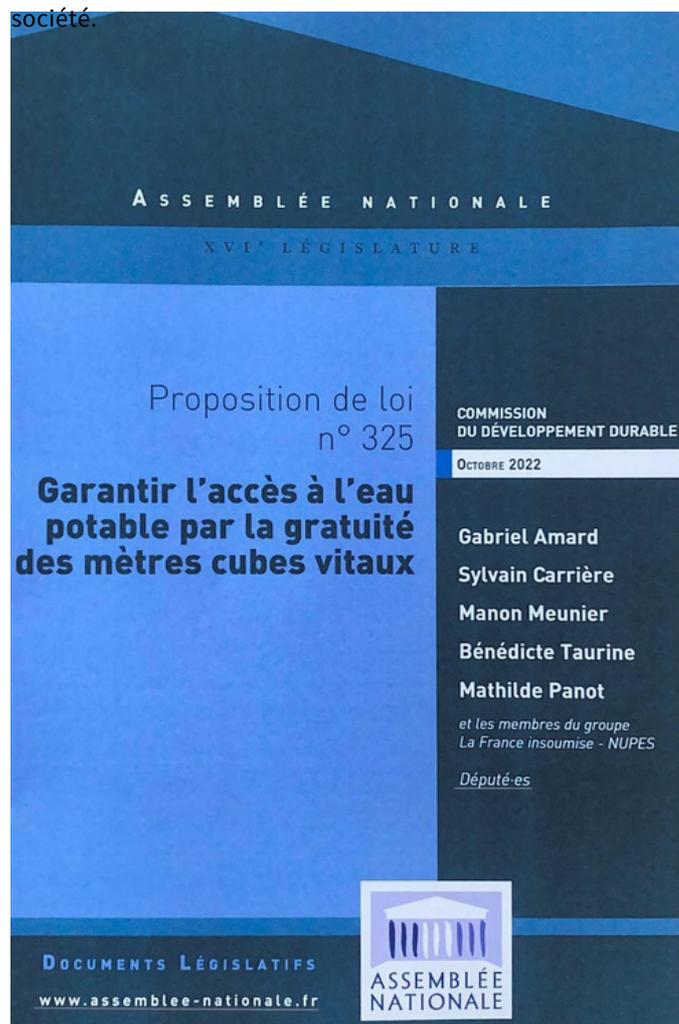
L'eau est un élément essentiel à toute vie sur Terre, elle-même composée à 70 % d'eau. C'est de ce commun vital que dépend notre survie quotidienne : Trois jours sans eau et nous sommes morts : comme le disait

Danielle Mitterrand l'eau est l'égal de l'air et du rayon de soleil. C'est aujourd'hui le défi premier de l'humanité. En effet, l'accès à l'eau n'est pas garanti. Dans le monde, 2,2 milliards de personnes vivent sans accès à une eau saine et 144 millions boivent une eau non traitée. Près d'une personne sur deux vit sans pouvoir accéder à des toilettes et à un système d'assainissement sûr. Les conséquences sont majeures. Les maladies dues à la mauvaise qualité de l'eau et au manque d'assainissement sont responsables de sous-nutrition, d'absentéisme scolaire, de pertes économiques mais aussi de millions de décès chaque année. En France aussi, l'accès à l'eau est loin d'être garanti. Ainsi, 490 300 personnes n'ont pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité et plus de 882 800 personnes n'ont qu'un accès limité à des installations sanitaires. C'est notamment le cas des 300 000 sans-abri et des 20 000 personnes en bidonvilles. Les Outre-mer sont particulièrement concernés : la moitié de l'eau part en fuites dans des canalisations vétustes et jusqu'à 70 % dans les Antilles.

À Mayotte, un tiers des familles n'a pas d'accès à l'eau courante. En Guadeloupe, où le taux de pauvreté est deux fois plus élevé que dans l'Hexagone, la facture demeure la plus élevée de France alors même que les habitants vivent au rythme des coupures et des "tours d'eau". D'ici 2030, la moitié de la population mondiale vivra dans des régions en manque d'eau. 30 % de la population européenne vivra dans des régions où l'eau sera rare toute l'année. En France, les fuites représentent 20 % de l'eau potabilisée et facturée aux usagers, soit l'équivalent de la consommation de 18 millions d'habitants. Les fuites d'eau participent donc au chiffre d'affaires des entreprises et des opérateurs. Malgré ces alertes, l'eau continue d'être gérée comme une marchandise, accaparée par les multinationales et faisant l'objet de spéculations toujours plus fortes. Le système tire même profit de la catastrophe qu'il provoque. Ainsi, l'eau est déjà cotée en bourse en Californie et le prix de l'eau en bouteille croît à mesure que l'accès à la ressource est compromis. La guerre de l'eau a commencé. Pourtant, le droit de l'Homme – ou droit humain – à l'eau et à l'assainissement de qualité a été reconnu comme un droit humain fondamental par l'Assemblée générale des Nations unies en 2010. Aussi, nous appelons le Gouvernement à mettre à contribution les sociétés commercialisant des eaux de source et minérales embouteillées et à affecter le produit de cette taxe aux agences de l'eau qui aideront par le biais de subventions les services d'eau potable (ou les opérateurs) à financer la gratuité des 50 litres par jour et par personne. Enfin, pour financer la dépense supplémentaire que constituent la création et la gestion des fontaines publiques d'eau potable, des bains-douches, et des toilettes gratuits et publics, nous appelons le Gouvernement à augmenter la dotation globale de fonctionnement.

La niche parlementaire

L'examen de ce texte aura lieu le 16 novembre 2022 en commission développement durable et aménagement du territoire. Je dépose ce texte aux côtés des députés LFI-NUPES avec notamment Sylvain Carrière, Manon Meunier, Bénédicte Taurine, Mathilde Panot. Chaque année, les groupes parlementaires à l'Assemblée nationale disposent d'une journée où leurs propositions de loi sont discutées. Il s'agit de la « niche parlementaire » du groupe La France insoumise à l'Assemblée. Lors de la précédente mandature nous avons présenté 9 propositions de loi lors de la niche. Nous entendons poursuivre avec le même sérieux. Nous proposerons des textes qui s'inscrivent dans le cadre du programme de la NUPES et qui viennent en barrière à la casse sociale organisée par le gouvernement. Nous sommes prêts à gouverner le pays. Cette proposition de loi dont je suis le rapporteur vise à mettre fin à la privation d'un bien commun pour une partie encore trop importante de notre société.



Les auditions

Dans le cadre du dépôt de cette proposition de loi, nous organisons plusieurs auditions visant à mettre en forme un rapport afin de présenter les initiatives, les projets mis en place dans les collectivités, mairie ... afin de garantir l'accès à l'eau sous des formes diverses.

J'ai déjà pu auditionner 2 élus locaux sur leurs expériences de la tarification différenciée selon les usages de l'eau le 22 octobre dernier : Tony Bernard le Président de la communauté de communes de Thiers Dore et Montagne et Stéphane Rodier le maire de Thiers.

J'entends poursuivre ces auditions et de nombreuses autres dates sont déjà fixées :

→ auditions de France Eau publique et de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau : Christophe Lime (président), FP2E : Tristan Mathieu (délégué général)

→ audition de l'Association des maires ruraux de France

→ Visite des douches publiques de Villeurbanne
Cédric Van Styvendael et l'adjoint au maire Mathieu Garabédian

→ Visite et rencontre avec René Revol, président de la régie de Montpellier Méditerranée Métropole → échange sur la tarification sociale et écologique, visite des sources du Lez

→ Audition du maire de Roquevaire : Yves MESNARD → échange sur la quasi gratuité des mètres cubes vitaux dans sa commune

→ Audition de l'association : Eau de Paris, 9 novembre 18h → bains douches, fontaines, tarification, avec Dan Lert et le directeur de Eau de Paris

→ Audition de la Coalition Eau → échange sur les douches, fontaines, toilettes avec Edith Guiochon : Chargée de plaidoyer.

→ Arpentage de la proposition de loi à Frontignan avec le député Sylvain Carrière et le collectif eau Bien commun

→ audition des élus en charge de l'eau et du directeur de la régie sur la tarification et sur le droit à l'eau dans la métropole de Lyon,
visite des bains douches et autres installations avec les élus.

La Gratuité des mètres cubes vitaux

L'article 1er de cette proposition de loi instaure la gratuité des mètres cubes vitaux, des compteurs d'eau aux domiciles principaux, ainsi que des fontaines publiques d'eau potable, des bains-douches publics et des toilettes publiques partout sur le territoire, ainsi que la progressivité du tarif. En France, la consommation de base pour mener une vie digne est jugée entre 50 et 100 litres d'eau par jour pour une personne selon l'organisation mondiale de la santé (OMS). Notre pays compte 300 000 sans-abri et 20 000 personnes en bidonvilles. Leur situation sanitaire est très précaire. Dans les Outre-mer, la situation est souvent catastrophique. Cette proposition de loi vise donc à instaurer d'urgence la gratuité des mètres cubes d'eau indispensables à la vie digne (boisson, hygiène, cuisine). Nous demandons au moins la gratuité de 50 litres par jour et par personne.

La suppression de l'abonnement au compteur au domicile principal

Cette proposition de loi vise également à instaurer la gratuité des compteurs et de l'abonnement au domicile principal et le libre accès ainsi que la gratuité des fontaines publiques d'eau potable, des bains-douches publics et des toilettes publiques. Cette proposition de loi génère deux dépenses : pour le maillage des fontaines d'eau potable, bains-douches gratuits et publics, toilettes gratuites et publiques (que les établissements publics industriels et commerciaux compétents peuvent financer) et pour le financement de la gratuité des 50 litres d'eau par jour et par personne et la gratuité des compteurs au domicile principal. Nous avons déjà pris ces engagements pendant la campagne législative et le programme de la France Insoumise vise à garantir l'accès à ce bien commun.



La tarification différenciée selon les usages

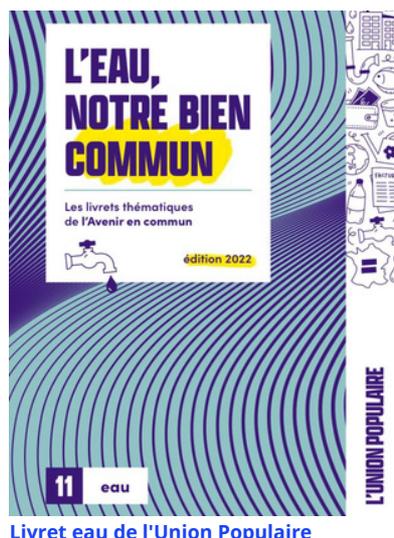
En 2021, l'ONU alertait : « la sécheresse est sur le point de devenir la prochaine pandémie et il n'existe aucun vaccin pour la guérir ». Madagascar a ainsi vécu la première famine directement liée au dérèglement climatique, faisant souffrir un million de personnes de la faim.

Nous avons connu 62 épisodes de sécheresse en France entre 1991 et 2015, alors qu'il n'y en a eu que 13 entre 1964 et 1990. L'irrigation représente 48 % de la consommation d'eau. Face à l'assèchement des cours d'eau, l'agriculture intensive préfère construire des milliers de bassines plutôt que de changer de modèle, ce qui augmente le risque de sécheresses. Il est donc crucial de limiter le gaspillage de l'eau pour lutter contre la raréfaction de la ressource. Ainsi, notre proposition de loi prévoit que les autorités organisatrices instaurent une tarification progressive selon les usages - distinguant ainsi les usages économiques des autres usages et incluant un taux marginal supérieur pour les mésusages, ce qui permet de financer en grande partie la gratuité des mètres cubes vitaux.

Les bains douches

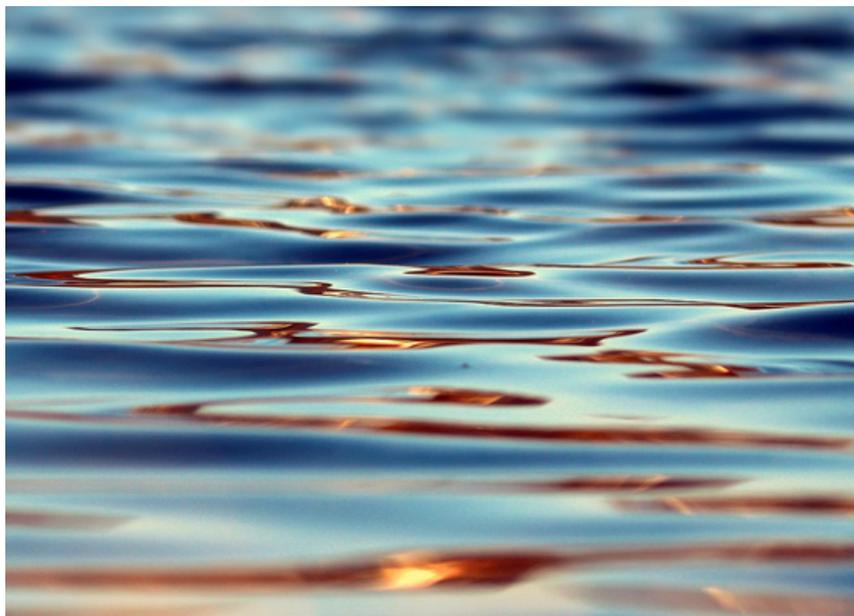
La défaillance des collectivités et de l'État, que les jugements des tribunaux obligent à la fourniture d'eau potable, est indéniable. Seulement 32 % des lieux d'accueil des personnes sans-abri ou mal logées offrent un accès à l'eau potable. En France, la grande majorité des campements n'y ont pas accès.

Nous appelons le Gouvernement à augmenter la dotation globale de fonctionnement pour financer la dépense supplémentaire que constituent la création et la gestion des fontaines publiques d'eau potable, des bains-douches, et des toilettes gratuits et publiques.



"Trois jours sans eau et nous sommes morts"

Je suis aussi investi dans la lutte contre la mainmise des multinationales et des financiers sur la chose publique. La régie publique de l'eau, est la ligne directrice de mon engagement. L'eau est un bien commun universel. Président de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne de 2004 à 2014, j'ai mis en place une régie publique de l'eau, Eau des Lacs de l'Essonne en 2010, après une votation citoyenne. La première en France en matière d'eau. C'est l'approvisionnement et la distribution en eau de Viry-Chatillon qui deviendra 100 % publics. Pour les usages domestiques c'est un tarif 40 % moins cher que les communes gérées par Véolia et Suez-Environnement. Les compteurs et les premiers mètres cubes d'eau deviennent gratuits au domicile principal, faisant du droit à l'eau, un droit réellement appliqué. Député de la 6ème circonscription du Rhône, je suis membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ainsi que de la commission des affaires européennes. Je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Dans ce sens j'ai déjà proposé un amendement à l'Assemblée nationale (au projet de budget rectificatif de l'État) proposant l'instauration de 40 litres d'eau gratuits par jour et par personne pour assurer une vie digne. Il a été rejeté par le gouvernement et le groupe macroniste. L'eau n'est pas une marchandise. Elle est indispensable à la vie. Nul ne peut donc en être privé par manque de ressource. Or notre pays compte 10 millions de pauvres, qui galèrent avec toutes leurs dépenses obligatoires, dont la facture d'eau.



Nous entendons faire prévaloir l'intérêt humain avant les intérêts particuliers. Garantir l'accès à l'eau c'est garantir la dignité humaine. C'est aussi une urgence sociale. Des centaines de milliers d'usagers, les Ultramarins en première ligne, subissent des coupures d'eau et leur eau est polluée. Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement par une gestion publique citoyenne et écologique est une priorité.

CONTACTEZ-NOUS !

Contact presse :

Allan Brunon :

allan.brunon@clb-an.fr / 06 59 18 39 44

Vivien Rebière :

viven.rebiere@clb-an.fr / 06 32 60 18 31